

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20240911-03

Date de convocation : 05.09.2024

Date d'affichage : 06.09.2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le mercredi 11 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry BOUTEMAN, Maire,

Etaient Présents : MM. BOUTEMAN Thierry – BILBAUT Agnès – FREMOND Thomas – CABBAY Corinne – VANESSCHE Nicolas – SAKALOWSKI Murielle – DESPIERRE Jean-Jacques – LERICHE Laurent – HENNEBICQ Christian – OLIVIER Michaël – DUCATILLION Loïc – PRINCE Gwenaëlle – D'ASARO Lisa – LEFEBVRE Caroline – POTIRON Pascal – CREPIN Régis – MAERTEN Julia – MORY Nicole,

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : Mme VERIN Delphine a donné procuration à Mme BILBAUT Agnès – Mme CAUDMONT Marie-Ange a donné procuration à Mme SAKALOWSKI Murielle – M. DE SOUSA José a donné procuration à M. CREPIN Régis – M. DHAUSSY Frédéric a donné procuration à M. LERICHE Laurent.

Absente : Mme MILLIOT Karine.

*Madame PRINCE Gwenaëlle a été élue Secrétaire de séance.*

### OBJET : Déclassement du domaine public d'un chemin rural et d'un sentier rural au sein de l'emprise foncière TEREOS en vue de sa cession à TEREOS

Un chemin rural, un sentier rural et un ancien fossé, repris dans le domaine public de la commune, sont actuellement intégrés dans l'emprise foncière de l'usine TEREOS.

Le chemin rural concerné correspond au chemin rural dit du Marais, accessible depuis la rue du Marais (entre les parcelles cadastrées AH 69 et AH 99). Ce dernier est également longé par un fossé. Ce chemin et ce fossé sont actuellement incorporés pour leur majeure partie dans l'enceinte sécurisée du site TEREOS. Cette partie de chemin rural concernée n'est actuellement pas utilisée par les habitants car totalement inaccessible. L'emprise privée occupée représente environ 370m de long sur 9 à 10 m de largeur (fossé compris).

De la même façon, un sentier rural existe en limite Nord de l'emprise des deux bassins TEREOS. Ce dernier est également intégré au sein du site TEREOS et non accessible au public. Cette partie de sentier sous emprise privée mesure environ 160 m sur 3 à 4m de largeur moyenne.

En complément, une partie d'un ancien fossé est également localisé sur le plan cadastral alors que ce secteur est occupé par les bassins de traitement de TEREOS. Ce fossé n'a plus vocation à être intégré dans le domaine public. Cette partie de fossé mesure environ 160m de long sur 4m de largeur.

TEREOS a donc sollicité la commune d'ESCAUDŒUVRES en vue de l'acquisition de ces parcelles lui permettant ainsi de régulariser son occupation.

La totalité des surfaces impactées mesure environ 46a84ca d'après le plan projet de division dressé le 01/07/2024 par le cabinet de géomètre Caron-Briffaut à Cambrai.

Ces emprises non cadastrées, constituant des occupations déjà privées et aménagées, sont sans utilité particulière pour la collectivité et le public, il apparaît donc possible de faire droit à cette demande. Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession parcellaire, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

Conformément au code de la voirie routière, le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil Municipal après enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera notamment constitué de :

- la délibération de mise à enquête,
- la notice explicative du projet,
- un plan de situation des voies publiques concernées et un plan parcellaire,
- un document d'arpentage,
- la liste des propriétaires des parcelles riveraines au droit des aliénations futures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'engagement de la procédure de déclassement du domaine public d'une partie du Chemin rural dit du Marais, du sentier rural et de l'ancien fossé sus-indiqués, en vue de leur cession à TEREOS pour la régularisation des surfaces occupées par l'entreprise,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une enquête publique de déclassement.

Fait et délibéré en séance le 11 septembre 2024  
Pour extrait,

La secrétaire de séance,  
Gwenaëlle PRINCE



Le Maire,  
Thierry BOUTEMAN

